

OCTOBRE 2004

Les universités en Île-de-France

L'Île-de-France compte dix-sept universités, auxquelles s'ajoutent quatre grands établissements universitaires¹. C'est un grand avantage pour les quelques 360 000 étudiants qui se forment dans la région et un atout de taille pour stimuler le développement économique à travers les activités de recherche, facteurs d'attractivité et de compétitivité. Cela dit, ce secteur n'est pas sans faiblesses.

De nombreux dysfonctionnements liés à l'éparpillement des équipements ont été soulignés ainsi que des inégalités dans les conditions d'accueil et de travail faites aux étudiants.



Dans le cadre du programme d'évaluation des actions inscrites au contrat de plan, un ensemble d'indicateurs ont été rassemblés et analysés pour constituer un panorama des universités en Île-de-France. L'image qui en résulte est celle d'une offre de formations très disparate, éclatée et peu coordonnée.

L'enseignement, une très large offre disciplinaire

Les formations dispensées dans les universités franciliennes recouvrent des champs disciplinaires plus ou moins étendus. De façon schématique, on peut classer les universités selon trois types. Les plus nombreuses sont centrées sur une ou deux grandes familles disciplinaires : Paris II (Panthéon-Assas) et Paris IX (Dauphine) pour le droit et les sciences économiques et de gestion, Paris III (Sorbonne nouvelle) et Paris IV (Sorbonne) pour les lettres et sciences

humaines, Paris VI (Pierre et Marie Curie) pour les sciences et la santé, Paris I (Panthéon Sorbonne) Paris X (Nanterre) et Paris VIII (Vincennes à Saint-Denis) pour les lettres, le droit et les sciences économiques et de gestion. Six autres universités présentent une offre plus diversifiée, sans être complète : les quatre universités de villes nouvelles qui ne forment pas d'étudiants dans le domaine de la santé, Paris VII (Diderot) où le droit est peu développé, et Paris XI (Paris Sud) où les lettres occupent une place très réduite. Enfin, la région compte trois universités au sein desquelles toutes les grandes familles disciplinaires sont représentées de façon significative : Paris XIII (Villetaneuse) Paris XII (Val de Marne) avec une dominante de droit, et Paris V (René Descartes) avec une dominante de santé. Cette grande diversité trouve son origine dans l'histoire du développement universitaire, rythmée par des périodes de forte croissance des effectifs étu-

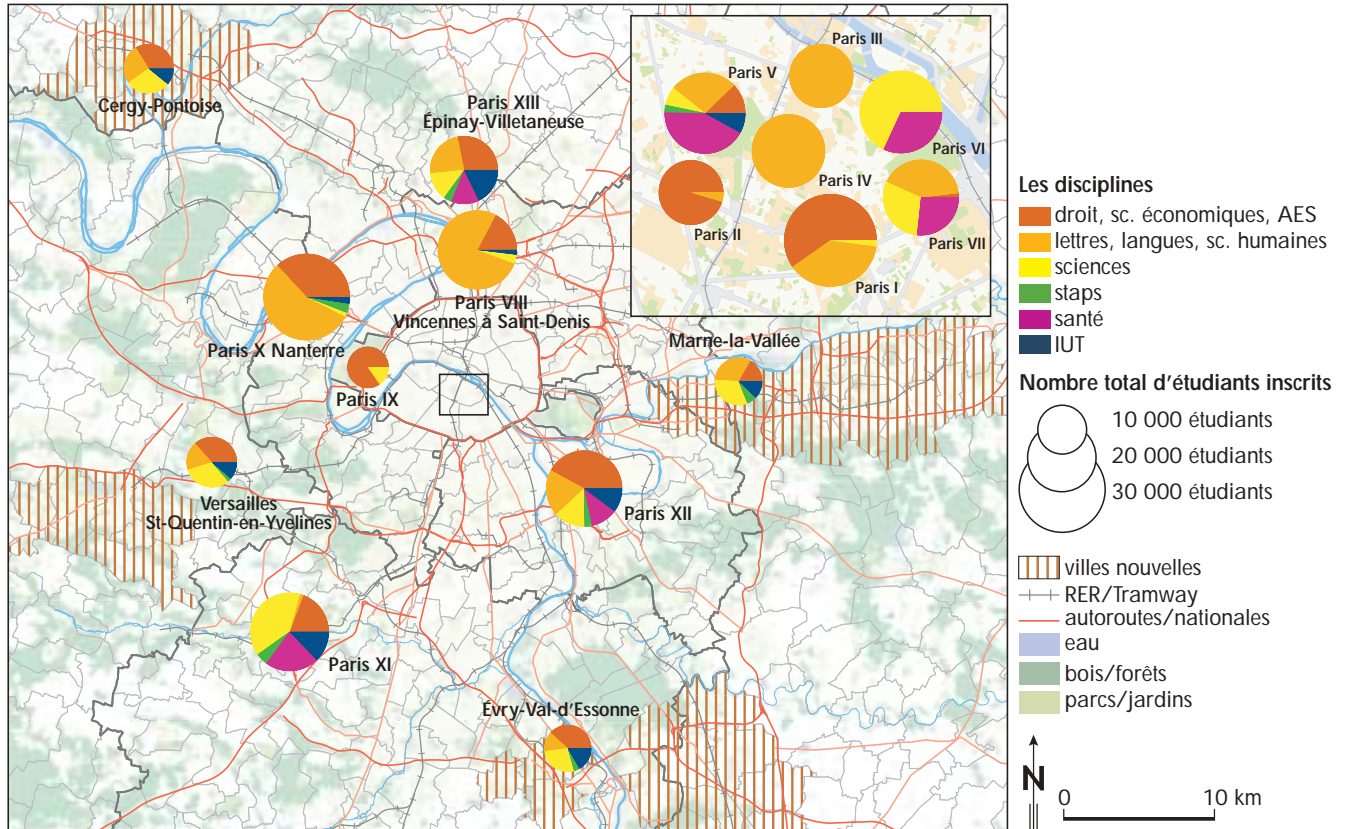
Région Île de France



RECTORATS
PARIS
CRÉTEIL
VERSAILLES

(1) IEP de Paris, INALCO, Institut physique du Globe et Observatoire de Paris.

Les étudiants inscrits dans les universités d'Île-de-France, répartition par discipline en 2001



dants et dont la création de quatre universités nouvelles au cours des années 1990 constitue le dernier épisode d'envergure. Malgré une meilleure répartition des équipements sur le territoire régional que par le passé, le profil spécifique de beaucoup d'universités explique le maintien de déséquilibres disciplinaires, comme la concentration des formations de médecine au centre de l'agglomération, ou le déficit de filières sportives dans la capitale. Des progrès ont été faits dans le sens d'un rééquilibrage. Cependant, cette diversification locale de l'offre de formation pourrait attiser les concurrences entre établissements dans un contexte de stagnation de la démographie étudiante.

Les étudiants, une population hétérogène

Si les universités franciliennes sont très diverses, les étudiants qui les fréquentent le sont tout autant. La proportion d'inscrits de nationalité étrangère, de 17% en moyenne en 2001-2002 dans les universités franciliennes, s'échelonne entre 10% à Cergy et 30 % à Paris VIII ; la répartition par pays d'origine de ces étudiants est encore plus contrastée. La part des enfants de parents ouvriers ou employés varie de 10% à Paris IX à 34% à Paris XIII. Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux représentent à peine 10 % des inscrits de Paris III et Paris IX, mais près de 30 % à Paris

XIII. Au moment de leur inscription, à peine 3 % des étudiants de Paris IV déclaraient exercer une activité professionnelle, contre 42 % des étudiants de Paris VIII.

La répartition des inscrits par niveau d'études diffère aussi de façon très sensible d'une université à l'autre. En 2001, 45 % des étudiants en moyenne étaient inscrits dans un premier cycle, 33 % dans un deuxième cycle et 22 % dans un troisième cycle. Les universités de ville nouvelle et celle de Paris XIII accueillait une part très élevée d'étudiants de premier cycle (59 % à Cergy), tandis que les universités parisiennes se caractérisaient par le poids considérable des effectifs inscrits en deuxième et troisième cycles, en particulier à Paris IX et Paris II. Ces écarts peuvent tenir à la

nature des enseignements proposés (les études de médecine sont particulièrement longues), aux politiques de diversification ou au contraire de spécialisation des disciplines offertes à l'entrée en université et en fin de parcours ; l'attractivité plus ou moins forte des établissements, qui oriente la mobilité des étudiants en cours d'études peut également expliquer ces différences. En effet, le dispositif RAVEL de sectorisation des inscriptions en usage en Île-de-France ne s'applique qu'au niveau du premier cycle ; en outre, il peut être contourné par le biais des inscriptions en classes préparatoires aux grandes écoles.

Des aires de recrutement qui se chevauchent en partie

Le profil des étudiants inscrits dans les universités d'Île-de-France reflète en partie celui de la population résidant dans leur aire de recrutement. Les universités situées à l'est et au nord de Paris recrutent ainsi des étudiants de milieux moins favorisés que les universités de Paris et de la proche banlieue ouest et sud. La taille et le dessin des bassins de recrutement reconstitués à partir des données du recensement de 1992 donnent une image approximative des zones d'attractivité des universités. Celles-ci apparaissent fortement influencées par la situation des universités par rapport au centre de l'agglomération, avec une polarisation d'autant plus marquée que les établissements sont éloignés, pour Cergy et Evry notamment. La densité et le tracé de la desserte principale par les transports en commun ressortent nettement en proche couronne, en particulier pour les sites de Paris XI, de Versailles-Guyancourt et de Marne-la-Vallée. À Paris, l'inter-

connexion des principaux axes de transport favorise un tracé plus concentrique des bassins de recrutement, et l'existence de liaisons rapides explique leur extension à de nombreuses communes de grande couronne. La plupart des communes du centre de l'agglomération figurent ainsi au sein de plusieurs bassins de recrutement, ce qui traduit, pour ceux qui y résident, un plus large choix d'orientation au sein de l'offre existante.

Les spécificités d'une partie des universités, conjuguées aux contraintes de transport et de logement, conduisent en effet à s'interroger sur les déterminants de l'orientation : dans quelle mesure les étudiants sont-ils assujettis à un réseau de transport fortement polarisé et à un parc de petits logements inégalement réparti ? Quelle incidence sur les besoins en logement et sur la mobilité des étudiants, aurait une politique de réorganisation et de redistribution de l'offre à l'échelle régionale ?

Équipements et modes de vie

De nombreux indicateurs sont nécessaires pour qualifier les services rendus aux étudiants inscrits : aménagement des emplois du temps et conditions de travail, accès à des services collectifs liés aux études (documentation, salles de travail), aux besoins de restauration et de logement, aux pratiques sportives et culturelles... Ceux, partiels, qui ont pu être analysés pour les universités d'Île-de-France soulignent la diversité des conditions de vie et de travail des étudiants qui y sont inscrits.

Un patrimoine universitaire très dispersé et mal connu

On ne recense pas moins de 180 implantations universitaires en Île-de-France, dont une vingtaine sont partagées entre plusieurs universités. Cet éclatement est caractéristique des universités parisiennes les plus anciennes : Paris VII et Paris I comptent vingt sites, et les autres, à l'exception de Paris IX concentrée sur un seul site, une dizaine d'implantations chacune. Les universités d'Évry et de Paris XII, en couronne, sont également très dispersées géographiquement.

L'éparpillement des implantations universitaires, souvent hérité des périodes de forte croissance des effectifs étudiants, durant lesquelles les réponses ont été apportées dans l'urgence, n'est pas sans conséquences sur les conditions de travail des étudiants. Certains sont contraints à des déplacements fréquents et longs entre des lieux d'enseignement éloignés les uns des autres. Les nombreuses implantations de petite taille (la moitié compte moins de 5 000 m² représentant une capacité d'accueil inférieure à 1 000 étudiants) ne peuvent offrir tous les services nécessaires au bon déroulement des études (services de documentation, de restauration et autres) entraînant des déplacements supplémentaires.

(2) Sur la base d'une exploitation des informations concernant la commune de résidence et la commune d'études. Le champ couvert par le recensement concerne cependant l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur, quel que soit l'établissement d'inscription.

Une offre de documentation disséminée et parfois peu accessible

La dispersion est également flagrante pour les services de documentation, répartis sur plus d'une centaine de sites dans la région. Au sein d'un même établissement, les ressources documentaires sont bien souvent éclatées entre la bibliothèque centrale et plusieurs centres de documentation « associés ». La richesse des collections à l'échelle régionale, liée pour partie à la présence de dix bibliothèques spécialisées, constitue certes un élément fort d'attractivité. Cependant, ces ressources sont très inégalement réparties entre les différents sites d'enseignement. Elles peuvent être localement peu accessibles aux étudiants, du fait de capacités d'accueil restreintes : dans les bibliothèques universitaires de Paris I et de Paris IV, on ne compte qu'une seule place assise pour dix-sept étudiants inscrits en bibliothèque. Afin de limiter les tensions existantes, une partie des étudiants est exclue de certains services, notamment les étudiants de premier cycle. Enfin, les horaires

d'ouverture, qui se sont élargis en moyenne depuis 1999, diffèrent considérablement selon les bibliothèques. Les sites de Paris VI, Versailles et Marne-la-Vallée, ainsi que la bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu ne sont pas accessibles le samedi ; ceux de Paris VI, Paris X, Paris XIII et des universités de ville nouvelle ferment leur porte avant 19 heures. Le développement en cours des ressources numériques et le fonctionnement en réseau des bibliothèques encouragé à l'échelle régionale ne peuvent compenser qu'en partie les inégalités d'accès que l'on observe.

Un faible taux d'équipement en installations sportives

Une enquête récente du ministère de l'éducation nationale³ montre le manque d'équipements sportifs des universités d'Île-de-France par comparaison avec les autres régions et fait apparaître qu'une partie est vétuste et quelquefois inutilisable. Cinq établissements ne possèdent aucun équipement en propre : Paris I, Paris II, Paris IV, Paris VII et l'université de

Marne-la-Vallée qui offre pourtant la filière sportive STAPS. Sept autres ne possèdent qu'une seule installation, dont trois préparent la même filière. Ces carences, liées là encore aux conditions de développement des universités et aux pressions foncières particulièrement fortes dans la région, sont compensées par le recours à des équipements non universitaires appartenant le plus souvent aux communes avoisinantes. Les universités mènent dans ce domaine des politiques plus ou moins volontaristes. Considérant qu'un parc d'équipements diversifiés et de bon niveau constitue un atout essentiel pour leur notoriété, notamment auprès des pays anglosaxons, certaines s'efforcent de développer leur patrimoine, tout en l'ouvrant à des usagers extérieurs. D'autres s'appuient sur les équipements environnants, soutenues parfois en ce sens par les collectivités locales propriétaires. Quelques-unes enfin n'offrent que peu de possibilités à leurs étudiants, renvoyés à une pratique plus individuelle.

Une baisse de fréquentation des services de restauration des CROUS

En Île-de-France, trois CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires) se partagent la gestion de la restauration étudiante aidée par l'État. Leurs champs d'intervention correspondent approximativement aux limites des académies.

En 2002, les CROUS géraient une centaine de structures de restauration dans la région, rassemblant



(3) Enquête nationale sur les équipements sportifs dans l'enseignement supérieur. Synthèse nationale 2000/2001. Coordination Catherine Chaufray.

29 400 places assises. On comptait donc, de façon schématique, une place assise subventionnée pour douze étudiants inscrits en université, avec des écarts sensibles entre les académies : une place pour huit étudiants dans celle de Versailles, une pour neuf dans celle de Créteil, et seulement une pour vingt dans celle de Paris. Une partie des sites d'enseignement universitaire n'est pas du tout desservie. C'est le cas de quelques IUT de Courcouronnes, Athis-Mons, Argenteuil, Sarcelles, Mantes, Rambouillet, dont le nombre d'inscrits est limité.

Les structures ouvertes le soir, et plus rarement le week-end, desservent davantage les résidences pour étudiants que les sites d'enseignement des universités.

Trois tendances se dégagent depuis quelques années en matière de restauration aidée : une amorce de rééquilibrage de l'offre entre les trois

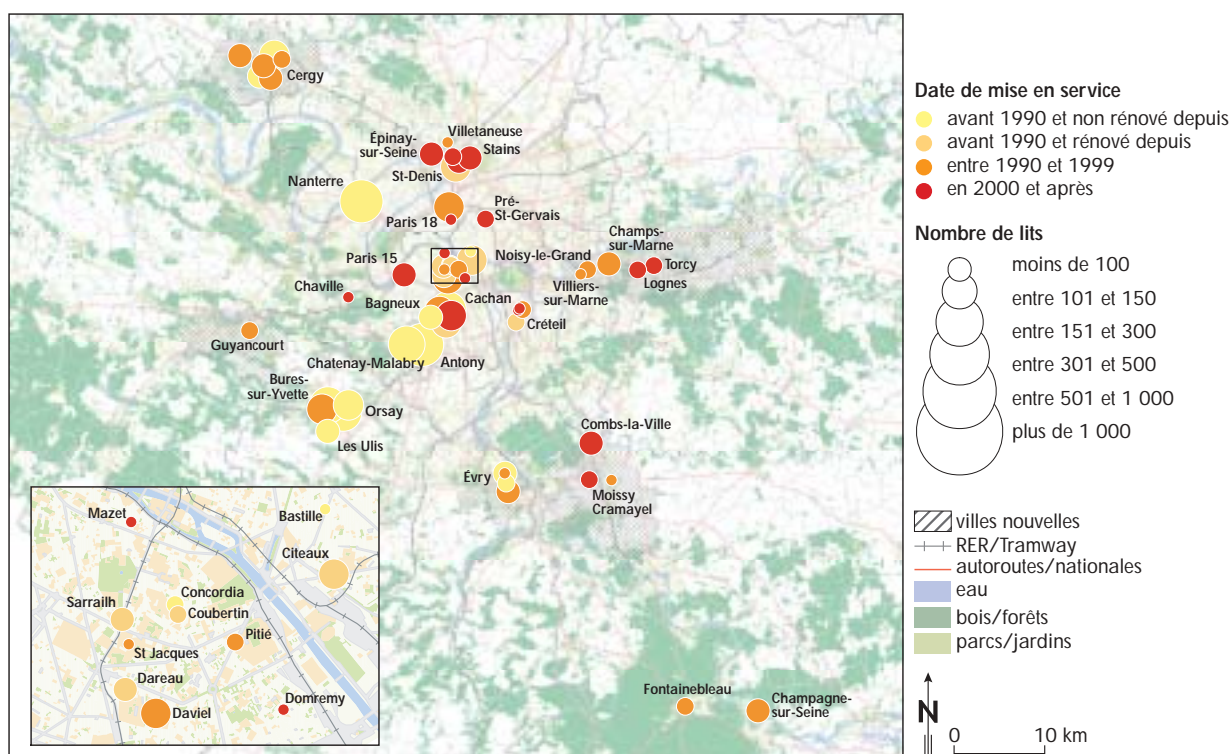
académies avec la progression du nombre de places à Paris, le développement de petites structures de type cafétérias proposant une restauration rapide avec des horaires d'ouverture plus étendus que les restaurants traditionnels (sur 18 structures ouvertes entre 1999 et 2002, 14 sont des cafétérias), et enfin une baisse du nombre de jours d'ouverture. Parallèlement, la fréquentation des équipements accuse un recul sensible, en particulier dans les académies de Versailles et de Créteil, sans que l'on puisse distinguer ce qui tient de l'évolution de la demande de ce qui tient des décisions de gestion.

Les résidences étudiantes gérées par les CROUS : une offre insuffisante et disparate

Avec une offre d'environ 15 000 lits en 2002, les CROUS gèrent un peu plus de la moitié du parc francilien des logements spécifiques destinés

aux étudiants, également constitué de résidences gérées par d'autres organismes sociaux ou privés (près d'une centaine de résidences), et de foyers principalement situés à Paris. Les capacités d'accueil des CROUS sont faibles dans les académies de Paris (2 400 places) et de Créteil (4 000 places), alors que l'académie de Versailles est globalement mieux équipée (9 090 places). Si le déficit est particulièrement élevé dans la capitale au regard du nombre d'étudiants inscrits, les CROUS n'offrent que très peu de lits à proximité de grands sites universitaires comme ceux de Créteil, Saint-Denis-Villetaneuse, Versailles et Guyancourt. De forts contrastes caractérisent le patrimoine géré. Rien de commun, en effet, entre la petite chambre de 9 m² avec sanitaires et cuisines collectives proposée dans les résidences traditionnelles non rénovées, souvent de grande taille (2 500 places à

Les résidences universitaires CROUS en Île-de-France



Antony, 1 400 à Nanterre), et le studio tout confort mis en service dans les années 1990 par des constructeurs sociaux. Ni le confort, ni le coût pour les étudiants, qui n'atteint pas 150 euros par mois en résidence traditionnelle et dépasse souvent 300 euros dans les résidences récentes. En outre, la localisation des résidences par rapport aux sites universitaires et aux transports en commun qui les desservent les rend diversement attractives. Ce qui explique, malgré l'importance de la demande exprimée, des difficultés de location dans certaines résidences.

Vers une meilleure organisation des enseignements universitaires à l'échelle régionale ?

Les progrès de scolarisation marquant le pas en Île-de-France, les dix-sept universités sont aujourd'hui à la fois plus sensibles à la concurrence qui les oppose entre elles et avec les autres filières de l'enseignement supérieur, et plus soucieuses de leur attractivité à l'échelle internationale. La multiplication de débats sur l'enseignement supérieur et la recherche est probablement significative de ce climat. Les questions de l'autonomie des universités, du financement des études, du renouvellement des équipes de chercheurs, de la compétitivité de l'enseignement supérieur français dans le monde, etc. sont régulièrement discutées. Pour leur part, l'État et la Région ont affiché, dans le cadre du contrat de plan, un objectif de

mise en cohérence de l'offre à l'échelle régionale visant à améliorer sa «lisibilité». Un pareil objectif suppose des outils de concertation et de pilotage des différents acteurs qui semblent encore faire défaut. Quant à l'objectif d'amélioration de la vie étudiante également inscrit au contrat de plan, l'état des lieux effectué souligne les importants progrès restant à accomplir pour réduire les inégalités, optimiser les ressources disponibles et mieux coordonner les politiques.

La présente *Note rapide* s'appuie sur les travaux menés par le groupe de travail chargé de l'évaluation du volet enseignement supérieur inscrit au contrat de plan.

Coprésidé par le vice-chancelier des universités de Paris et le chef de l'inspection générale de la Région, et animé par Claire Guignard-Hamon (IGRIF), ce groupe a retenu comme champ d'évaluation trois des objectifs inscrits au contrat de plan : l'amélioration de la vie étudiante, la démocratisation de l'enseignement supérieur, la lisibilité de l'offre de formation. Les travaux ont démarré par l'élaboration, confiée à l'IAURIF, d'un état des lieux constituant une base de données fiables et consolidées à la date du démarrage du contrat de plan. Ils se poursuivent par une enquête réalisée auprès d'un public de 1 000 étudiants dans les universités de Paris XIII, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée. Son exploitation par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) est en cours et les résultats attendus pour l'automne 2004.

Pour en savoir plus

Région Île-de-France, préfecture de la région d'Île-de-France, rectorats de Paris, Créteil, Versailles, *les universités en Île-de-France. Éléments d'analyse préalables à l'évaluation du Contrat de Plan (article 11)*, IAURIF, juillet 2004.